

Sujet : [INTERNET] Observations consultation publique

De :

Date : 03/11/2020 09:14

Pour : pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr

44

Monsieur le Préfet,

étant riverain à proximité du Chêne vert, voici mes observations concernant cette consultation publique :

- Nuisances visuelles :

La construction de cette chaufferie s'est imposée comme un fait, installant une cheminée monumentale au sein du paysage, dans un site inscrit. Déjà qu'on ne voit que les serres en longeant la RD et aussi sur la route de la plage Bonaparte, maintenant une cheminée surplombe le tout. Il est incompréhensible que ce type de projet ait pu voir le jour dans un périmètre aussi proche de la mer, dans un site inscrit et donc soit disant protégé, là où pour nos maisons individuelles nous devons respecter des prescriptions des Architectes Bâtiment de France... Ici c'est un tout un paysage naturel de bocages qui est massacré par cette installation.

- Nuisances environnementales :

A l'heure de la transition énergétique, je ne comprends pas qu'un tel projet soit accepté et qui plus est subventionné. L'ADEME en 2018 faisait état sur twitter et je cite : "Une tomate produite sous serre chauffée provoque 20x plus d'impacts (émissions de #GES générés par la conso d'#énergie) qu'une tomate produite localement en saison #AlimentationDurable 10:15 AM · 24 juin 2018". Et c'est ce même organisme qui a accompagné ce projet et l'a en partie financé avec le fonds chaleur. On marche sur la tête non? Quelle crédibilité ? Depuis quand brûler du bois pour chauffer des tomates est écologique là ou bon nombre de nos concitoyens n'ont même pas les moyens de se chauffer ? Quid de l'artificialisation des sols avec ce type d'installation (serres) et l'extension future projetée ?

- Nuisances sonores :

Depuis l'installation de cette chaufferie, j'ai pu constater des balais parfois incessants de tracto bennes chargés de combustible entre un site de stockage non déterminé et le site de Bois château. Parfois jusqu'à 2 tracto bennes en rotation toutes les 30mn de 8h à 22h non stop et ce plusieurs jours d'affilé... Le bruit de quelques tracteurs à passer est tout à fait normal puisque nous sommes à la campagne pour l'accès aux champs, mais ici pour l'approvisionnement en combustible sur une journée cela peut représenter plus d'une centaine d'aller-retour.

Aussi, et ce quasiment quotidiennement, ce sont les bips de recul des engins sur site qui accompagnent nos journées...

Pour rappel, il s'agissait d'une exploitation agricole à la base, et non d'un entrepôt logistique ni d'un site industriel.

- Interrogations sur le combustible :

Le pétitionnaire fait état de 3 définitions distinctes dans son dossier concernant le bois de classe B projeté :

- p15 combustible défini selon l'arrêté du 3/8/2018, soit la définition de la biomasse = pas de bois traité
- p73 est repris la définition de l'ADEME du bois 3B : menuiserie, ameublement = bois traité, vernis, colles...
- p74 est cité le combustible fourni par le prestataire Guyot Environnement, soit du "bois de récupération, DAE" = bois de démolition du BTP entre autre et potentiellement chargé en produits conservateurs du bois

- Revue de presse non exhaustive des incidents liés aux chaufferies biomasses principalement utilisées pour chauffer la population environnante et non des tomates ... :

<https://www.letelegramme.fr/morbihan/auray/chaufferie-bois-l-exploitant-s-exprime-sur-le-depassement-de-dioxines-07-05-2019-12277861.php>

<https://www.leparisien.fr/yvelines-78/les-inquietants-rejets-de-la-chaufferie-a-bois-ecolo-06-12-2016-6417702.php>

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/incendie-a-la-centrale-biomasse-de-pierrelatte-une-cinquantaine-de-pompiers-toujours-mobilises-1593254038>

<https://www.leparisien.fr/val-d-oise-95/saint-ouen-l-aumone-la-chaufferie-s-embrase-26-03-2018-7630164.php>

Au regard de ces éléments, je vous invite Monsieur le Préfet, dans un principe de précaution, à :

- ne pas autoriser la demande d'enregistrement relative au bois de classe B
- diligenter une étude d'impact sanitaire et environnementale sur l'installation existante avec une véritable enquête publique avec commissaire enquêteur
- prescrire des contrôles plus réguliers inopinés, indépendants et aux résultats rendus publiquement. Un système de "boîte noire" qui enregistre les émissions tout au long de l'année et qui serait inaccessible au pétitionnaire et seulement aux organismes de contrôle facilitera cette démarche.

Plouha commune littorale, station verte, pavillon bleu, bientôt espace remarquable et jusqu'ici préservée et tournée vers un tourisme plutôt "vert" qui apprécie ce naturel et revient d'années en années pour retrouver ces espaces quasi intacts de la main de l'homme, se transforme peu à peu avec ces installations agro industrielles (serres, chaufferie, méthaniseurs...) en un paysage défiguré qui fera fuir plus d'un touriste...C'est pourtant tout un pan d'une économie locale qui fait vivre à l'année les commerçants, artisans, agriculteurs, gîtes, qui risque de s'effriter pour de simples intérêts économiques individuels court-termiste. Le développement économique de quelques personnes contre l'équilibre économique d'une majorité et d'une commune et d'un territoire, le choix est relativement simple.

Plouha